Nº 261. Mercredi 2 Novembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
six mois.	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, Petit Marché-aux-Herbes, Nº 370

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 1er Novembre.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Les sections de la Seconde Chambre des Etats-Généraux ont continué, aujourd'hui, l'examen du projet du 2e livre du Code Pénal. Ensuite, la section centrale a eu une conférence avec S. Exc. le ministre de la justice.

On apprend que M. Schooneveld, dans le comité de la 2e Chambre des Etats-Généraux du 26 octobre, a fait la proposition suivante pour la modification des articles 91 et 93 du réglement d'ordre de la Seconde Chambre.

» Nobles et Puissans Seigneurs,

» La comparaison faite avec soin des articles 91 et 93 du nouveau réglement d'ordre avec l'article 109 de la Loi Fondamentale, m'a convaincu que ces articles constituent une infraction aux prescriptions de la Loi Fondamentale; et une fois arrivé à cette conviction, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'en informer promptement la Chambre, afin qu'il soit apporté, avant sa première application, un changement à la dernière disposition si importante de l'article 93.

» L'article 109 de la Loi Fondamentale prescrit que les séances de la Seconde Chambre seront tenues *en public*, et ajoute par exception que la Chambre délibère à huis clos, quand un dixième des membres présens le réclame ou lorsque le président le juge nécessaire.

» En conséquence, conformément à cet article 109, dans chaque cas qui se présente, on peut réclamer une délibération à huis clos ou le président peut l'ordonner. Mais, arrêter par un réglement général que certaines discussions se feront toujours à huis clos, sans qu'il soit constaté même que le $\frac{1}{10}$e des membres présens le demande ou que le président le juge nécessaire, cette disposition est contradictoire au vœu de la Loi Fondamentale et l'application ne s'en peut faire sans violer la constitution. Que l'on songe que si la Chambre avait la faculté de dévier, par des dispositions réglementaires, de l'article 109 pour une discussion quelconque, elle aurait le même droit pour toutes autres discussions, par exemple pour le budget, etc., et encore sans qu'il soit constaté que l'on se trouvât dans un des deux cas où l'article 109 le permet, c'est-à-dire que le $\frac{1}{10}$ des membres présens le réclame ou que le président le juge nécessaire.

» C'est par ces motifs que je prends la liberté de proposer aux membres de la Chambre de changer la rédaction actuelle de l'article 91 et de l'article 93, plus important, du réglement d'ordre, avant que ce dernier article reçoive sa première application. Voici les changemens que je propose :

» Art. 91. Le projet étant approuvé par la commission, est renvoyé aux sections pour y être examiné.

» Art. 93. Les discussions à cet égard sont mises à l'ordre du jour. A l'ouverture de ces discussions, le projet d'Adresse qui a été imprimé, est distribué aux membres.

» La Haye, le 25 octobre 1842.

» *Signé*, P. C. Schooneveld. »

Par arrêté royal du 20 octobre, M. le baron F. van Brienen, chambellan de S. M. le roi, a été nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais.

Par arrêté royal du 28 octobre, M. le comte F. C. van Heerdt tot Eversberg, grand-maréchal de la cour de S. M. le roi, a été autorisé à accepter et à porter les insignes de chevalier grand'-croix de l'ordre du Faucon-Blanc dont il a été décoré par S. A. R. le Grand-Duc de Saxe-Weimar-Eisenach.

S. M., par arrêté du 29 octobre, en exécution de l'article 3 de son arrêté du 20 du même mois, a nommé près de l'Académie Royale pour les ingénieurs civils, etc., à Delft, à savoir :

Administrateur M. C. C. Uhlenbeck, ancien bourgmestre de Voorburg ;

Professeur de mathématiques transcendantes M. R. Lobatto, docteur en mathématiques et physique, aviseur pour les affaires des poids et mesures près du département de l'intérieur, fonctions qu'il continuera, néanmoins, à remplir près du même département ;

Lecteur pour les mathématiques M. W. L. Overduyn, docteur en mathématiques et physique, aviseur adjoint pour la mécanique et la chimie près du département de l'intérieur, qui conservera ces dernières fonctions.

Cet arrêté porte, en outre, que M. Lipkens, Conseiller d'Etat en service extraordinaire, nommé directeur de l'Académie par arrêté royal du 8 janvier dernier, conservera ses fonctions d'aviseur pour la mécanique et la chimie près du département de l'intérieur.

S. M., par arrêté du 29 octobre, a nommé secrétaires des Chambres de Commerce à Utrecht et à Amersfoort MM. H. J. Buskes et A. G. Wyers.

Jeudi dernier, le département de Leyde de la Société *Tot Nut van 't Algemeen* a tenu sa séance publique annuelle et a procédé à la distribution des récompenses de la Société, à onze habitans de ladite ville qui ont accompli des actes de dévouement pendant l'exercice expiré. Ces habitans sont Jacques Jean Pommée, Jean Rietkerken, Chrétien Ligtvoet, Pierre Lancei, Jonas Erades, Léonard van Zyp, Jean Gysman, Jean Bodry, Jean Honsbeek, Guillaume van Ratingen et Jean Nicolas van der Heyden.

M. J. Dermout, secrétaire du département, a prononcé à cette occasion un discours *sur la générosité qui est la base des travaux de la Société* Tot Nut van 't Algemeen. Ensuite, il a donné lecture de l'exposé de situation du département, qui accuse des progrès constans dans toutes ses branches.

Suivant le rapport annuel de la Société biblique des Pays-Bas, cette Société s'est accrue, pendant l'année dernière de quatre nouvelles divisions et a reçu 2,000 florins de plus que pour l'exercice expiré. Les recettes se sont élevées en total à la somme de 37,000 florins y compris 4,500 florins en dons et en legs extraordinaires. Cette situation favorable a permis d'étendre le cercle des travaux et d'employer 3,000 florins de plus que l'année dernière. On a distribué 500 bibles et nouveaux testamens de plus que l'année précédente, ce qui a fait monter le chiffre de cette distribution à 12,000 bibles, etc. La division d'Amsterdam a distribué plus de 100 bibles à des catholiques qui en avaient fait la demande. On avait continué avec zèle la traduction de la bible en javanais dont s'occupent MM. Gericke et Van den Vlis. Le rapport insiste vivement pour qu'il soit fondé des écoles dans l'Ile de Java, afin de témoigner ainsi à cette colonie la reconnaissance de la mère-patrie.

Nous citerons comme une preuve de l'accroissement de prospérité de l'établissement des bains à Scheveningue que pendant la saison dernière il a été pris 13,381 bains, à savoir : 118 douches, 286 bains d'eau de pluie, 8 bains soufrés, 889 bains chauds, 8215 bains à la mer dans les grandes voitures et 3870 dans les petites voitures. Le chiffre total de ses bains dépasse de 281 celui de l'année la plus favorable (1834) depuis l'ouverture de l'établissement.

Les régences de La Haye et de Leyde, pour organiser le service des barques entre ces deux villes, autant que possible, en correspondance avec l'arrivée et le départ des convois des chemins de fer, ont arrêté que les départs de ces barques auront lieu, à partir du 1er novembre 1842 jusqu'au 30 mars 1843 comme il suit :

De La Haye pour Leyde :

Le matin, à 7, 9 et 10 1/2 heures, et, l'après-midi, à 1 1/2, 4 et 7 heures.

De Leyde pour La Haye :

Le matin, à 6, 7 1/2 et 11 heures, et, l'après-midi, à 1 1/2, 4 et 7 1/2 heures.

Nous avons été dans l'occasion de voir, il y a quelques jours, chez M. Koning, inspecteur de la Galerie des tableaux modernes de S. M., parmi les divers chefs-d'œuvre des écoles hollandaise, flamande et française qu'il possède, la belle réduction, exécutée par l'auteur lui-même, M. Gallait, de l'admirable tableau représentant *l'Abdication de Charles-Quint*. On sait que cette superbe toile a été le plus bel ornement de la dernière exposition de tableaux à Cologne, et qu'elle a attiré l'attention toute particulière de notre Roi, pendant son court séjour dans cette ville. D'après le jugement des connaisseurs, ce tableau est une grande et sublime composition, empreinte du caractère de gravité et de solennité qui appartient au sujet. On ne saurait donc trop louer le zèle qu'a mis M. Koning à se rendre acquéreur, pour en enrichir le pays, de cette œuvre admirable, faite par l'auteur lui-même, qui a retrouvé sous son pinceau les heureuses inspirations de son génie, et on doit surtout applaudir à l'intention que nous a exprimée M. Koning, d'ajouter ce tableau à ceux qui seront prochainement exposés dans cette résidence, au profit des pauvres veuves et orphelins de Schéveningue. L'empressement du public ne fera pas défaut à cette généreuse pensée, puisqu'elle offrira l'occasion d'admirer une des plus belles productions de l'école moderne, et de concourir en même temps à une œuvre de bienfaisance.

Une des plus charmantes aquarelles que l'on puisse voir est certainement celle que vient de faire notre jeune artiste M. H. van Hove, Bz., et que nous avons admirée chez M. Koning. Cette aquarelle représente la nouvelle galerie gothique de S. M. reproduite avec une fidélité parfaite et un grand talent d'exécution. Ce premier travail est d'un heureux augure pour l'œuvre importante qui vient d'être confiée à cet artiste. Nous apprenons que S. M. a daigné commander à M. H. van Hove, par l'intermédiaire de M. Koning, un tableau représentant la cérémonie du mariage de S. A. R. Mme la princesse Sophie des Pays-Bas avec S. A. R. le grand duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach. Ce choix du souverain, amateur éclairé des arts et si juste appréciateur du mérite, est des plus honorables pour un artiste, plein d'avenir, qui n'attendait peut-être

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

JEROME PATUROT,

A LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE. (1)

XVI.

Paturot bonnetier.

« J'ignore, reprit Jérôme, si l'imagination a joué un rôle dans les souvenirs qui me restent de cette crise, et si je n'ai pas quelques symptômes nerveux pour des sensations réelles; mais à peine me fus-je étendu sur mon lit avec la persuasion d'une mort immédiate, que j'éprouvai dans tout mon être une sorte de calme plein de langueur. Il me semblait que des particules éthérées se dégageaient de mon corps pour aller se perdre et se baigner dans un océan de fluide. Il est vrai que, peu de jours auparavant, j'avais lu dans Swedenborg quelque chose qui ressemblait à ce phénomène. Un engourdissement graduel s'emparait de tous mes sens, les perceptions devenaient de plus en plus lentes et confuses. Vivre et penser m'obligaient à un effort que je me sentis bientôt incapable de prolonger. Je cédai et tombai dans l'anéantissement le plus profond.

» Un bruit extraordinaire eut seul la puissance de me tirer de cette léthargie. On frappait à la porte de notre chambre à coups redoublés; impossible de mourir par un tel tapage. Malvina ouvrit les yeux et se mit sur son séant :

» — Ah ça ! mais, c'est indécent, dit-elle; on ne peut pas seulement fermer l'œil en paix dans cette maison. Vous verrez qu'il faudra donner congé pour avoir du repos.

» — Ouvrez, ouvrez donc ! criait une voix du dehors.

» — Plus souvent, quand on a déjà un pied dans l'autre monde. Voisin, vous vous trompez d'étage : laissez-nous pour dix centimes de tranquillité. On est en affaires, entendez-vous.

» — Ouvrez, ou nous enfonçons la porte.

» — En voilà une sévère : nous sommes en plein Congo. Qu'on vienne encore vanter les autorités ! voilà de leurs coups ; on viole les domiciles des citoyens à une heure après minuit. Es-tu mort, Jérôme ?

» — Non, Malvina, mais peu s'en faut, lui dis-je.

» Il paraît que l'impatience gagna les personnes qui faisaient le siége de notre chambre, car j'avais à peine prononcé ces mots que les panneaux de la porte volèrent en éclats. Un homme entra par la brêche et courut vers la fenêtre, qu'il ouvrit toute grande. Aujourd'hui que j'y songe, je crois, monsieur, qu'elle n'avait pas été bien fermée. L'air extérieur, pénétrant avec abondance, me ranima, et je reconnus alors le père Paturot, devant mon lit, les bras croisés et me regardant avec un air de compassion douloureuse.

» — Comment, mon oncle, c'est vous ?

» — Oui, c'est moi, mon enfant, et, par bonheur, je suis arrivé à temps.

» — Mon oncle, lui dis-je d'une voix caverneuse, je ne vous attendais que demain, vous me faites manquer mon programme, vous m'obligez à faire les frais d'une nouvelle représentation.

» — Malheureux, repliqua le vieillard, peux-tu parler ainsi ? Ce n'est pas du courage, Jérôme, que d'abandonner la partie parce qu'on ne se sent pas la force de supporter le poids du jour : c'est de l'égoïsme, et du plus mauvais. Sans que tu en ajes rien su, je t'ai suivi dans tes aventures ; je comptais qu'un jour tu me reviendrais. Les chimères n'ont qu'un temps et l'âge emporte bien des rêves ; mais je ne croyais pas que tu pusses jamais songer au suicide : Un Paturot !

» — Oncle touchant, vous avez parfaitement raison, dit alors Malvina, en adressant au vieillard un sourire dans lequel perçait un soupçon d'intelligence; mais chacun a sa manière de comprendre la vie. Nous voulions changer d'enveloppe ; c'était notre idée. Nous en avions le droit ; les vers à soie l'ont bien. Tout le monde n'est pas forcé de se contenter de la pelure que le ciel lui a donnée : quand on est délicat et difficile, on tâche à s'améliorer au physique et au moral, suivant le procédé d'un marchand de perlimpinpin dont j'ai avalé le nom. Tel est le fin mot de la chose.

» — Comment ! et vous aussi, Mademoiselle, de gaieté de cœur vous renonciez ainsi à la vie ?

» — Distinguons, oncle éloquent. Moi, cette vie me va, voyez-vous. Qu'est ce qu'il me faut ? quatre sous de flanc dans les grandes occasions, deux paires de brodequins par an, du mouron pour mes oiseaux et Jérôme près de moi. Avec ça, respectable bonnetier, je serai toujours gaie comme une linotte. Mais Jérôme en avait assez de ce monde, il était entiché de le quitter, alors j'ai réfléchi et je me suis dit : — Puisqu'il ne veut pas rester avec moi, il faut s'en aller avec lui. Voilà tout l'historique.

» Cette leçon indirecte, que je recevais dans un pareil moment et sous l'empire des circonstances antérieures, produisit sur moi une salutaire impression. Je compris que le père Paturot avait raison ; je n'étais qu'un profond égoïste. J'allais sacrifier tout ce qui m'était cher à je ne sais quelle vanité maladive. Le voile qui avait obscurci ma vue se déchira, je commençai à m'initier aux réalités humaines, à entrevoir que ce monde ne se compose pas seulement d'hommes affamés de célébrité, marchant à la fortune ou à la gloire par le bruit et le charlatanisme. La conversion ne devait s'achever que plus tard ; mais elle était commencée : la maladie avait été grave, c'était beaucoup que d'entrer en convalescence. Mon oncle obtint de moi la promesse que je ne chercherais plus à attenter à mes jours : le temps devait faire le reste.

» Le père Paturot demeura une partie de la nuit près de nous. Avec une adresse infinie, il revint à son idée favorite, sut si bien caresser mes faiblesses et ménager mes répugnances qu'il parvint à me faire envisager la bonneterie à un point de vue tout-à-fait nouveau. A mesure qu'il en détaillait les avantages, j'étais étonné de les avoir si complètement méconnus que je me reprochais d'avoir cédé à un préjugé vulgaire, de ne pas m'être tenu en garde contre l'impression défavorable des mots, de n'être pas allé jusqu'au fond des choses ;

» — Jérôme, me disait mon digne parent, tu as de l'ambition, rien de mieux; mais elle sera toujours impuissante, si elle continue à être aussi maladroite. Tu sais mieux t'exalter que calculer, mon garçon. Exemple : tu as fait fi du commerce, sous le prétexte qu'on y vendait des bonnets de coton et des chaussettes. Eh ! mon ami, c'est le chemin des honneurs aujourd'hui. Qu'est-ce que tu vois à la tête des affaires et au premier rang ? Des marchands de drap et des marchands de chandelles. Prends tous les noms qui comptent dans le gouvernement, parmi les députés, parmi les pairs; tu y verras une foule d'hommes qui ont commencé par la jarre d'huile et le pain de sucre. Cherche bien, tu y trouveras des bonnetiers.

» — Au fait, interrompit Malvina, j'ai connu des bonnetiers cossus et très-bon genre. Il y en a un dans *Sœur Anne* qui est un vrai bijou.

» — Te voilà, je suppose, installé demain dans mon commerce de détail. Moi, je prends mes invalides, je me retire. Le temps de te mettre au fait, c'est tout; puis je vais planter mes navets à Meudon. Alors tu entres en exercice. Dès le lendemain, tu es électeur ; tu paies 310 francs de patente et de personnel, plus 405 francs de foncier pour la maison qui t'appartient. Donne le champ libre à ton ambition, tu peux prétendre à tout : tu nommes les députés, tu concours aux élections municipales et départementales, tu es garde national et membre du jury. Ta voix acquiert de l'importance; tu te lances, tu deviens meneur, tu travailles ton quartier ; tu te fais nommer capitaine de ta compagnie. Bien, c'est un premier pas. On t'invite au château, et tu y jouis de la conversation du roi des Français. Ce n'est rien, on va nommer un conseil municipal : avec de la souplesse et du temps, Paturot, tu peux être maire, ceindre l'écharpe, présider aux mariages et aux naissances de ta localité. De maire à député, il n'y a que la main, et de député à ministre que la parole. Du casque à mêche, tu aboutis au portefeuille par le chemin le plus court. Ce ne serait pas, certes, une nouveauté : plus d'un bonnet de coton a passé au

(1) Voir le *Journal de la Haye* d'hier.

plus que la protection de son roi, pour donner à son génie l'élan dont il avait besoin pour se placer dignement à côté des maîtres de notre école. Nous en sommes certains, M. H. van Hove aura compris sa mission, et nous attendons de lui une belle œuvre.

Nouvelles et Faits Divers.

On lit dans le *Correspondant de Nuremberg* que dans les conférences du Congrès de l'Association douanière allemande, il a été sérieusement question de l'établissement d'une Banque pour les états de cette Association. La création de cette Banque serait un premier pas important vers une législation uniforme en matière de commerce et de change, de même que vers un système uniforme de poids et de mesures pour tous les états qui font partie de l'Association.

— La *Sultana*, navire de guerre arabe, appartenant à l'Iman de Mascate, vient de recevoir dans le port de Woolwich de grandes réparations. Il paraît que pendant son séjour sur les rades d'Angleterre, l'équipage de la *Sultana* n'a pu rester insensible aux attraits des filles d'Albion, qui, n'entendant pas raillerie à l'endroit du mariage, se défient des rites de la loi de Mahomet et veulent de bons et solides contrats par-devant l'église anglicane. Déjà le *Mullam*, ou second capitaine, a épousé une Anglaise de Deptford. A Woolwich le *Nakador*, ou capitaine en titre, s'est présenté à l'Eglise pour être uni légitimement à une jeune beauté de cette ville; mais le ministre a refusé, sous prétexte que le futur n'était pas bien pénétré de l'objet et du but de la cérémonie. Le couple, impatient, est parti pour Deptford où le clergé se montre moins difficile, et la fiancée ne paraît nullement effrayée de la révélation faite par un des matelots de l'équipage, que son futur époux avait déjà deux femmes dans son pays. — On ne rencontre pas tous les jours un *Nakador*.

— Le *Journal de Caen* publie le fait suivant qui mérite confirmation :

« M. M..., l'un des plus intrépides chasseurs de Caen est en ce moment à sa maison de campagne, à Sallenelles. Il sortit avant-hier pour se livrer à son exercice favori, mais, comme pendant plusieurs jours, il n'avait rien trouvé dans les terres des environs, il se décida à aller faire un tour sur le bord de la mer, du côté d'Ouistreham. Au moment où il passait la rivière d'Orne dans une petite barque, il vit venir dans sa direction deux superbes colombes. Les mettre en joue et faire feu, fut l'affaire d'un clin d'œil: un des deux oiseaux tomba dans la rivière; mais, comme la barque s'approchait pour le saisir, celui que le plomb n'avait pas atteint vint se précipiter, et à plusieurs reprises, autour de celui qui avait été tué, et que le chasseur eut bientôt en sa possession. Il se disposait à faire subir le même sort à l'autre, lorsque celui-ci vint voltiger autour de lui, se poser sur son épaule, et enfin se laisser prendre. Sa surprise redoubla lorsqu'en examinant de plus près les deux pauvres oiseaux, il s'aperçut qu'ils avaient un anneau au cou. M. M... rentra à la hâte chez lui; il regarda attentivement les anneaux; sur chacun d'eux se trouvaient deux petites pierreries, et autour on lisait les lettres initiales ALE-VIC et AL. 1840. On y voyait en outre un cœur percé de deux flèches.

» D'où venait ce couple? Est-ce que ces mots ne voudraient pas dire Alexandrine-Victoire et Albert, et les deux oiseaux n'appartiendraient-ils pas à la reine d'Angleterre? C'est ce que nous ignorons. Cependant, les diamans qui se trouvaient sur les bagues, et dont un bijoutier de Caen a offert, dit on, 12,000 fr. nous confirmeraient dans cette opinion. »

— Les murs de Paris sont couverts de l'affiche suivante :

PARIS EST ACCOUCHÉ!!!

LE FOU DE PARIS

VIENT DE VENIR AU MONDE.

La *France* fera disparaître la *Presse*, afin que le *Siècle* ne voie plus rien de *Constitutionnel*, quand la *Mode* du *Charivari* sera devenue *Quotidienne*; le *Temps* ruiné, qui n'est plus *National*, nous traitera en *Corsaire* pour nous subjuguer, malgré tous les *Débats*; la *Paix* n'existe plus; le *Commerce* est complètement nul; le *Parisien* ne reconnaît plus la *Patrie*, et moi, *Fou*, je serai sous peu un *Moniteur* qui prouvera au *Globe* que l'*Europe* est tombée, il y a long-temps et que le *Monde* a été très-mal arrangé.

— L'un des chimistes les plus distingués de l'Europe, M. le professeur Dumas, vient de communiquer à l'Académie des Sciences de Paris (séance du 24 octobre), une découverte qui bouleverse toutes les idées reçues jusqu'ici en chimie organique. En étudiant la composition des substances végétales et le rôle qu'elles jouent dans l'alimentation des animaux, M. Dumas est arrivé à cette conséquence que les matières grasses assimilées aux herbivores préexistent *intégralement* dans les végétaux dont ils se nourrissent et ne résultent jamais d'une synthèse chimique faite par voie de digestion.

Pour justifier d'avance, autant que cela se peut, une conclusion si absolue, si nouvelle et si contraire à toutes les idées reçues, M. Dumas s'est empressé de citer quelques résultats curieux des analyses qu'il vient de faire et qui lui ont révélé l'existence de 2 p. c. de matières grasses dans le foin, et de 9 p. c. de ces matières dans le maïs.

— Encore les dames chartistes; encore Mlle Walker et Mlle Suzanne! Maintenant que voilà ces jeunes ladies parties, Dieu sait quant elles s'arrêteront; ce n'est pas, du reste, que nous songions à nous plaindre: la chose est assez piquante, plus piquante que bien des séances du Parlement des hommes. Si décidément les femmes s'emparent de la tribune ou des *hustings*, nous doutons qu'elles y gagnent beaucoup; mais dans tous les cas, nous n'y perdrons rien. L'autre jour donc, la société mâle (*the male association*), ayant terminé sa séance, miss Mary Anna Walker a paru sur la plateforme et a réclamé l'attention de l'auditoire. Cette fois, miss Walker avait un costume de circonstance; elle portait symboliquement le deuil de la liberté, et, complètement vêtue de noir, elle ressemblait à

La plaintive élégie en longs habits de deuil.

Miss Walker est, dit-on, une grande belle personne; au milieu de ses compagnes chartistes, elle était comme Calypso au milieu de ses nymphes, les passant de toute la tête. « Étant de » haute taille, dit un journal, d'un maintien très-imposant, avec » beaucoup de grâce et de dignité dans les manières, elle paraissait l'héroïne de la cause qu'elle a embrassée avec tant » d'enthousiasme. »

Après avoir attendu que l'agitation causée par sa présence se fût calmée, Mlle Walker a ainsi commencé son *speech* au milieu d'un profond silence :

« Il y aura donc toujours des miracles! (Bravo.) Qui aurait imaginé que M. Cohen, miss Suzanne Inge et moi-même, nous serions honorés d'un article principal, d'un *premier-Londres*, dans le *Times!* Comment, dans le *Times?* Eh oui! dans le *Times!* (Rires.) C'est M. Cohen qui nous a valu tout cela. (Ici M. Cohen se cache dans un coin.)

» C'est lui qui a eu l'idée de demander ce que ferait une femme dans la Chambre des Communes, si son amant voulait influencer son vote. (Rires du côté des hommes et frémissement du côté des dames.) Que cela est donc ridicule! Eh bien! je dirai à M. Cohen qu'il y a dans la charte un joli petit article qui mettra ordre à cela et qui servira d'antidote à cette influence des affections particulières. Les membres de la Chambre seront dégagés de leurs fonctions au bout d'une année, et, s'ils se sont montrés indignes de les remplir, ils seront cassés aux gages et mis sur le pavé, sans place et sans certificat de leurs maîtres ou maîtresses. »

Ici, on rit beaucoup; les hommes applaudissent, et Mlle Walker en revient à l'article du *Times*. Evidemment, la jeune personne a assez bien pris la chose; le *premier-Londres* l'a flattée.

« Le *Times*, dit-elle, et les journaux qui se sont occupés de nous, nous ont donné beaucoup de popularité. Après tout, cela est plus sain et moins cher que de se jeter du haut du Monument ou d'entrer, on ne sait comment, dans le palais de la reine. (Rires et bravos). Quant à moi, je déclare que rien ne m'arrêtera. J'espère que les maris amèneront ici leurs femmes. (Oui, oui!) On apprendra qu'on peut entendre des paroles de raison de la bouche d'une femme et même de la bouche d'une fille d'ouvrier. (Bravos redoublés.)

Que les femmes viennent donc à nos *meetings*; que les mères y amènent leurs filles, elles sauront où les envoyer à l'école, et ne les enverront plus aux *blagues nationales* (*national humbugs*, autrement dit les écoles primaires). On s'est beaucoup choqué du mot de *misérable coquin* que j'ai appliqué à cet immaculé juge, lord Abinger! que voulez-vous? moi, je ne fais pas écrire mes discours par des connaisseurs aussi distingués que *Bobby Peel* ou le duc de Wellington. (Rires et applaudissemens.)

Comme on le voit, ce qui manque à Mlle Walker, ce n'est ni la verve, ni l'assurance, ni même l'esprit. Ce qui lui manquerait plutôt, ce serait d'avoir un peu moins de tout cela. Mais nous ne sommes pas à la fin : il faut que nous goûtions un peu de l'économie politique de la jeune et entreprenante chartiste : « N'est-ce pas une honte, dit-elle, qu'une femme allemande » (ceci est à l'adresse de la reine douairière(touche une pension » de 2 millions 500,000 fr., tandis qu'une anglaise ne gagne que » 10 sous *pour une paire de culottes de sergent de ville!* »

Ici, notre plume s'arrête. Oh! miss Walker! comment! miss Mary Anna! avez-vous bien dit le mot, ce mot proscrit du dictionnaire des femmes anglaises! Il n'y a donc plus de mœurs? Mais hélas! non seulement miss Walker l'a dit, mais elle le répète; elle en veut évidemment aux sergens de ville, et à cette portion de leur vêtement que la pudeur britannique défend de nommer : «Savez-vous (continue-t-elle avec une verve croissante), savez-vous qu'il faudrait quatre millions de culottes de » de sergens de villes, à 10 sous pièces (les culottes), pour payer » la pension de cette Allemande! » (Profonde sensation).

Décidément ceci renverse toutes nos notions. Si ce digne M. Cohen de l'autre jour n'avait pas été si mal reçu la première fois, il aurait pu faire observer à miss Mary Anna, avec la même humilité et le même respect, qu'il vaudrait peut-être mieux pour elle faire des culottes que faire de l'économie politique; mais tout ce qu'il a osé balbutier, c'est qu'il ne se permettrait pas de répondre aux remarques « de l'éloquente jeune personne qui venait de parler » Mlle Suzanne était aussi présente à la séance : elle y était, dit la chronique « dans toute la fleur de la popularité et de la beauté, » et elle a annoncé qu'elle ferait aussi un discours pour répondre au *Times*. Les journaux ont tourné la tête à toutes ces petites filles; c'est à qui parlera pour se lire. Ecoutez plutôt Mlle Walker.

» Je puis assurer au *Times*, dit-elle, que son article m'a fait le plus grand bien. Cela m'a rendue si populaire, qu'on accourait de tous les côtés pour me dire : « Avez-vous lu le *Times*? Il vous appelle des petites poules chartistes. » On m'en apportait des exemplaires à n'en pas finir; et s'il y a ici des sténographes du *Times* qu'ils fassent leur profit de ce que je leur dis-là. »

Sur quoi, Mlle Mary Anne Walker descend de la plate-forme, au milieu des cris de : *Bravo! Excellent! Bien dit!* Elle va se rasseoir, on se presse autour d'elle, on lui prodigue des poignées de main, et la séance est levée au milieu de la plus douce agitation.

(*Journal des Débats.*)

EXTERIEUR.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 12 octobre. Sami-Pacha, après avoir fait une quarantaine de 10 jours, a commencé ses conférences avec les ministres de la Porte.

L'ancien ministre de l'intérieur, Akif-Effendi, qui vivait en exil à Broussa, a obtenu la permission de revenir dans la capitale.

Riffaat-Pacha, ancien ministre des affaires étrangères et actuellement membre du conseil de l'empire, a été nommé ambasadeur près de la cour de Vienne, en remplacement d'Akif-Effendi. Il paraît que celui-ci a donné sa démission de ses fonctions d'ambassadeur à la cour d'Autriche, pour ne pas avoir obtenu immédiatement un congé qu'il avait demandé.

M. de Titoff, jusqu'ici chargé-d'affaires de Russie près de la Porte Ottomane, est parti le 8 de ce mois pour se rendre à Vienne et de là à St-Pétersbourg.

Hier deux mille hommes de troupes régulières ont été envoyées à Beyrouth, pour remplacer les troupes albanaises que la Porte retire de la Syrie.

Par suite de plusieurs cas de peste qui se sont déclarés à Deir-el-Kamar, ville située à 10 lieues de Beyrouth, la quarantaine, tant pour les vaisseaux que pour les voyageurs venant de Syrie, a été fixée à 15 jours.

— L'*Observateur Autrichien*, du 25 octobre, confirme en ces mots la déchéance du prince Michel de Servie :

Des lettres des frontières de la Servie, sous la date du 11 octobre, mandent qu'il vient d'arriver à Belgrade un Tartare, apportant la nouvelle que dans un conseil de l'empire, tenu le 10 de ce mois, on avait reconnu l'élection du nouveau prince de Servie, Alexandre Petrowitseh Czerny. Le 12 du même mois, Emin-Effendi devait se rendre à Belgrade, en qualité de commissaire de la Porte, pour porter au prince Czerny le Firman d'investiture, ainsi que les insignes de sa nouvelle dignité.

Des frontières 17 octobre. Le chargé-d'affaires de Russie, M. De Titoff, est arrivé à Semlin, et se rendra sans délai à Belgrade, pour y agir en conformité des instructions dont il est pourvu.

---

pouvoir.

» Ces perspectives inattendues captivaient mon attention et imprimaient un nouveau cours à mes idées. Evidemment, j'avais été injuste vis-à-vis de la profession de mes pères : elle avait des côtés séduisans et glorieux, elle pouvait servir de marchepied plus direct que les vaines carrières dont je m'étais follement engoué. Malvina ne se contenait plus : des larmes de bonheur coulaient de ses yeux; elle se voyait lancée dans les grandeurs : — Oncle bienfaisant! disait-elle, vous pouvez dormir tranquille; nous sommes convertis à la culotte de tricot. Votre neveu vous fermera les yeux; c'est une satisfaction qui vous est bien due. Donnez-nous votre bénédiction, et allez vous mettre au lit. Adieu, oncle adoré, amour d'oncle! il est de toute évidence que le détail des objets de coton ne déprave pas le cœur. Je vais prendre le rat pour vous reconduire.

» Le père Paturot se retira en me faisant promettre que le lendemain, j'irais déjeûner chez lui avec Malvina. Il était trois heures du matin : à peine nous restait-il le temps de prendre un peu de repos. Cependant, avant de m'endormir, une idée me traversa l'esprit. L'oncle Paturot n'aurait dû, à la rigueur, connaître mon dessein que lorsqu'il aurait été accompli. Pourquoi était-il arrivé, le soir même, ma lettre à la main? Tout était, néanmoins, calculé pour que cette lettre ne lui fût rendue que le jour suivant. Par quel moyen extraordinaire l'avait-il reçue? Cette circonstance me semblait si inexplicable, que je ne pus pas fermer l'œil. Je fis part de ma préoccupation à Malvina.

» — Pourquoi diable a-t-il été prévenu? lui dis-je.

» — Tu m'ennuies, me répondit-elle, laisse-moi dormir. Est-ce que tu vas rêver éveillé, à présent.

» — Qui lui a remis ma lettre?

» — Parbleu, la poste aux pigeons, service extraordinaire. Voyons, tais ta langue et tape de l'œil. Tu demanderas une explication à ton traversin.

» Elle me tourna le dos et ne me répondit plus. Après quelques minutes, l'insomnie, la fatigue me vainquit, et je ne me réveillai qu'au grand jour. J'avoue que le premier rayon qui frappa ma vue m'inonda d'une joie intérieure. Je ne croyais plus revoir le soleil, et depuis long-temps mon âme ne se plaisait qu'aux ténèbres. Ce bonheur, ce tressaillement étaient un symptôme de guérison. Déjà, en effet, j'avais repris des forces, et il m'avait suffi de faire un retour vers la vie pour que la vie affluât de nouveau sur moi. La nature généreuse sut réparer en peu de jours les ravages d'une longue période de douleurs. J'étais résigné à mon sort, et presque heureux de ma résignation.

» Comme nous l'avions promis au père Paturot, nous nous rendîmes chez lui dans la matinée. Il s'était dit qu'il tuerait le veau gras le jour de mon retour: en effet, son déjeûner fut splendide. La massive argenterie de la maison, les porcelaines vrai Japon qui, de temps immémorial, se transmettaient dans la famille, les cristaux, le linge damassé, rien n'y manquait: Malvina trouvait tout cela très cossu, très bon genre. Cependant, il n'y eut pas de convié; ce fut un repas de famille. Mon oncle avait compris ma position vis-à-vis de Malvina; et, à la manière dont il s'exécuta sur ce point, je vis qu'il avait la conscience de ce que valait cette fille. Il y a même eu là-dessous une sorte de connivence dont je n'ai jamais eu complètement le secret. Peu importe : Malvina était agréée, c'était l'essentiel. Après tous les événemens où elles s'étaient trouvées confondues, nos destinées étaient inséparables. Je sus un gré infini à mon oncle d'aller au-devant de cette explication et d'accepter des faits accomplis auxquels il ne manquait plus que la sanction légale.

» — Au dessert, le père Paturot se fit apporter par son garçon de magasin quelques livres de comptoir; et, après avoir mis ses lunettes, il en ouvrit un;

» — Jérôme, dit-il, depuis dix ans que ton père est mort, tu es mon associé dans notre commerce, et je te dois des comptes. Ta part de bénéfices est de cent quatre-vingt mille francs, sur lesquels il y a cinquante mille francs à déduire : on les a passés par profits et pertes au compte du bitume impérial de Maroc. Restent cent trente mille francs qui constituent ton fonds de roulement pour le magasin. Maintenant, j'y joins, en avancement d'hoirie, cent mille autres francs et la suite de la maison. Provisoirement, tu te tireras d'affaire avec cela: à ma mort, tu trouveras encore une petite poire pour la soif. C'est ma pension de retraite; tu n'attendras pas long-temps le capital.

» — Mon bon oncle, lui dis-je.

» — J'en mouillerai vingt-deux mouchoirs, ajouta Malvina.

» — Mon enfant, que voulais-tu que je fisse en ce monde si je ne m'étais pas occupé de toi? Tu es le dernier des Paturot, le portrait vivant de mon pauvre frère. Ma vie s'est concentrée dans cette seule idée: travailler pour ton avenir, te faire une position quand tu t'égarais dans mille expériences ou dangereuses ou folles. De tous les moyens qui conduisent à la fortune, les deux plus sûrs sont la persévérance et le travail. Je les ai eus pour toi, à ton intention; j'ai vécu de privations et d'économies. Tu en recueilleras le fruit, mon garçon, ajouta le vieillard en essuyant une larme, et si notre nom n'est pas destiné à s'éteindre, si tu as des enfans, tu leur parleras quelquefois du père Paturot, qui a veillé sur toi comme une providence et t'a sauvé du désespoir. Te voilà heureux, mon garçon : maintenant, je puis partir; j'irai porter de bonnes nouvelles à ton père.

» Le vieillard succombait à son émotion; nous nous jetâmes dans ses bras et il s'en suivit une scène d'effusion que Malvina animait avec son originalité habituelle. Dès le jour même, l'oncle nous investit des fonctions qu'il avait si long-temps remplies. Il se contenta de diriger nos premiers pas, et l'initiation fut aussi prompte que facile. Les formalités qui manquaient à notre union furent remplies : Malvina devint Mme Paturot. Elle est aujourd'hui, monsieur, l'une des bonnes têtes du commerce de détail. Personne ne possède à un plus haut degré qu'elle l'art de décider l'acheteur; elle a le génie de la vente. Aussi le père Paturot vit-il promptement que sa surveillance était inutile. Dans trois mois d'exercice, Malvina avait surpris tous les secrets du métier. Alors l'excellent oncle n'eut plus qu'une idée fixe, celle de se retirer à Meudon pour y cultiver son petit jardin. Hélas! il lui arriva ce qui arrive à tous les marchands retirés. La transplantation lui fut fatale. A cet âge, on ne change pas impunément de milieu : les habitudes, l'air que l'on respire, les conditions de logement et de nourriture font partie des facultés vitales, surtout quand elles sont arrivées à leur dernière période. Nous vîmes le père Paturot décliner peu à peu, puis s'éteindre; sa mémoire survit seule aujourd'hui parmi nous pour y être à jamais bénie. Avant sa mort, il put embrasser un petit Paturot dont la vue remplit d'ivresse le cœur du vieillard. Il nous laissait cent mille francs, ce qu'il appelait sa petite réserve, sa poire pour la soif.

» J'étais donc riche, heureux et bonnetier; je ne rougis plus du mot. J'ai compris ce qu'il y a de précaire dans des existences en apparence plus brillantes. Certainement, monsieur, le régime des castes de l'Inde qui oblige le fils à suivre nécessairement la carrière du père, est une loi sauvage, propre à étouffer le progrès et à faire dévier les aptitudes. Mais il y a aussi un grand péril dans cette mobilité inquiète qui jette les enfans hors des chemins où leurs aïeux ont passé; dans ces ardeurs mal réglées, ces besoins de gloire précoce qui tourmentent les générations actuelles. On ne cherche pas à mériter les positions : on veut les prendre d'assaut; on demande à la fortune plus qu'elle ne peut donner, à l'imagination plus qu'elle ne peut produire. Le temps n'entre pour rien dans les calculs : on ne sait ni lutter, ni attendre; partout on veut jouir vite et n'importe par quels moyens. C'est ainsi que tout se perd, facultés, sentimens, honneur. Comme un autre, j'ai cédé à l'entraînement général. Il y avait en moi l'étoffe d'un bonnetier, j'ai voulu être poète, saint-simonien, industriel, journaliste, écrivain politique, philosophe, et que sais-je encore? Combien en est-il, dans ces professions diverses, qui ont méconnu, comme moi, leur véritable vocation, et privé le pays d'épiciers et de chaudronniers de premier ordre! »

Jérôme en était là de ses confidences, et peut-être eût-il poussé plus loin sa sortie irrévérentieuse contre d'anciens confrères, lorsque je vis entrer dans le magasin une jeune femme d'une figure heureuse et joviale. Elle portait deux enfans dans ses bras, et leur montrait en souriant les dents les plus blanches du monde. Jérôme me présenta à elle.

— Madame Paturot, dit-il, voici le client dont je t'ai parlé. Il me demande la permission de raconter nos aventures au public.

— Soit, monsieur, me répondit gracieusement la jeune femme, mais dites-lui bien qu'après avoir été bonne fille, Malvina met toute sa gloire à être aujourd'hui bonne mère.

FIN.

BALZAC

Ces instructions ne peuvent manquer d'être favorables au prince Michel, et comme l'influence de la Russie en Servie est dans tous les cas aussi grande que tout autre influence étrangère, il est à espérer que M. De Titoff réussira à empêcher l'exécution des ordres précipités de la Porte, en faveur du nouveau souverain de Servie, jusqu'à ce que le Sultan suive les inspirations d'une plus mûre réflexion et écoute les conseils des puissances amies.

On annonce de Jassy et de Bucharest que la nouvelle de la révolution de Servie, a causé une profonde sensation dans les deux principautés. Un grand nombre de Boyards seraient bien disposés à faire quelque tentative semblable, s'il se présentait pour eux quelque chance de succès et de bénéfice; mais l'influence de ces grands sur le peuple est insignifiante et leurs ressources sont tout aussi minimes.

Quoi qu'il en soit, la prochaine assemblée générale de la Moldavie, qui se réunira à la fin de décembre, sera très intéressante, car on y discutera des affaires d'un haut intérêt.

(*Gaz. de Cologne.*)

RUSSIE. — St.-Pétersbourg, 22 octobre. La souscription du commerce de St.-Pétersbourg en faveur des victimes de l'incendie de Kazan, qui a été fermée le 18 octobre, a produit une somme de 101,540 rbls. ass., laquelle a été transmise immédiatement et sans frais à Kazan.

— On lit dans l'*Invalide Russe* :

« D'après un rapport officiel reçu de Kazan, en date du 6 octobre, nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que lors de l'incendie de cette ville, outre le principal corps de logis et la clinique de l'Université, on a encore sauvé des flammes l'édifice dans lequel sont établis le cabinet de physique et le laboratoire de chimie, l'amphithéâtre d'anatomie, l'édifice dans lequel est placée la bibliothèque, le corps des dépendances de l'Est, et enfin les bains des étudians et la buanderie. Tous les cabinets, la bibliothèque, et même les instrumens astronomiques et magnétiques, ont été sauvés intégralement. Quatre des édifices de l'Université sont devenus la proie de l'incendie, savoir : l'observatoire, la maison du recteur, celle des fonctionnaires de l'Université et le corps des dépendances de l'Ouest.

» La conservation de la majeure partie des édifices de l'Université et de ses nombreuses et riches collections d'instrumens, de livres, de minéraux, d'objets d'histoire naturelle, etc., etc., est due au zèle infatigable et à l'intrépidité exemplaire de MM. le conseiller d'état actuel Lobatchevsky, recteur; Akhmatoff, inspecteur; les chefs des divers établissemens, les fonctionnaires et les étudians de l'Université, qui, sous la direction personnelle du respectable curateur de l'arrondissement universitaire de Kazan, M. le conseiller privé Moussine-Pouschkine, ont travaillé sans relâche, depuis dix heures du matin jusqu'à onze heures du soir, c'est-à-dire jusqu'au moment où le danger qui menaçait les édifices conservés, a été passé. »

POLOGNE. — On écrit à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg des frontières de Pologne, 18 octobre :

« Il est maintenant positif que le gouvernement russe considère le cartel avec la Prusse comme expiré. Le gouvernement russe sait fort bien quelle charge les 6,000 déserteurs qui peuvent à présent se trouver sur le territoire prussien, constitue pour nous : il abandonne à-présent la garde des frontières à notre gouvernement qui se verra bien forcé d'empêcher qu'on les passe aussi facilement, car nous ne savons déjà que faire de cette masse de déserteurs qui viennent nous trouver. Quant à la mesure prise par le gouvernement russe, elle a été officiellement communiquée à nos autorités. »

AUTRICHE. — Vienne, 24 octobre. Nous apprenons de bonne source que les droits d'entrée sur plusieurs marchandises étrangères, sur le sucre et le café, entr'autres, subiront bientôt une importante réduction. On parle du 1er janvier 1843, pour l'époque à laquelle cette importante mesure sera en vigueur. Le gouvernement autrichien a fait un nouveau pas en avant pour passer du système de prohibition absolue à celui des droits protecteurs, et pour aplanir de plus en plus les obstacles qui s'oposent à l'accession de la monarchie au *Zollverein*, chose qui, jusqu'à présent, a toujours semblé impossible.

(*Gazette de Cologne.*)

— Un employé des postes autrichien est parti, il y a quelques jours, pour St.-Pétersbourg, afin d'y aller régler les relations postales entre l'Autriche et la Russie.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

PRUSSE. — Berlin, 29 octobre. On dit que les comités des Etats ont adopté, dans leur séance du 24, par 70 voix contre 8, la proposition concernant la construction d'un réseau de chemins de fer destinés à relier la capitale aux diverses provinces de la Prusse, et aux *rail-ways* des pays limitrophes. On dit, d'un autre côté, que cette adoption a eu lieu à la majorité de 91 voix contre 7.

— La ville de Coblence vient d'adresser au roi, à l'exemple de Cologne, d'Aix-la-Chapelle et de Potsdam, une pétition tendant à obtenir une réforme de son organisation communale. Cette prière a été transmise à S. M. par M. le comte de Stolberg.

— Le bruit court généralement dans nos principaux cercles que M. le président de la province de Prusse, Bœtticher, a reçu concernant le magistrat et l'université de Kœnigsberg des instructions très-sévères, qui ne manqueront probablement pas de rendre les habitans de cette cité plus dociles envers le gouvernement.

— M. Dahlmann, l'un des sept professeurs de l'université de Gœttingue, démissionnés par le gouvernement de Hanovre, se trouve présentement ici, et est descendu chez les frères Grimm, ses anciens collègues.

— Bien que l'attention générale se porte sur les mesures que prendra notre gouvernement de concert avec les comités des Etats provinciaux, cependant la nouvelle connue depuis quelques jours et qui est du plus haut intérêt pour le commerce, fait ici sensation. C'est le principal résultat des conférences qui ont eu lieu à Stuttgardt au sujet de la grande Union douanière allemande, savoir le nouveau tarif soumis à l'approbation des gouvernemens faisant partie de l'Union douanière. Il frappe d'une augmentation de droits de 50 à 100 écus par quintal, tous les articles de quincaillerie française, la bijouterie, ainsi que les marchandises d'or, d'argent et de bronze.

Les motifs de cette augmentation de droits peuvent être attribués aux diminutions accordées dans ces derniers temps par le gouvernement français à des états riverains, ne faisant pas partie de l'Union douanière, et cela au détriment de l'industrie allemande.

SAXE. — Dresde, 20 octobre. S. M. a daigné conférer la croix de commandeur de l'ordre du Mérite Civil, au chevalier de Birago, colonel au service impérial d'Autriche, en récompense des grandes améliorations qu'il vient d'apporter au système des pontons militaires.

ANGLETERRE. — Londres, 29 octobre (*au soir*). On lit dans le *Standard* de ce jour : Nous apprenons de bonne source que le consentement de S. M. à l'alliance matrimoniale de sa royale cousine, la princesse Augusta de Cambridge, avec le prince héréditaire de Mecklenbourg-Strélitz, sera formellement donné au conseil privé qui sera tenu la semaine prochaine au château de Windsor, et que la cérémonie nuptiale aura lieu aussitôt que les divers préliminaires pourront être arrangés.

— On écrit de Portsmouth, en date d'hier :

« La frégate autrichienne *Bellona* est en ce moment dans notre port, où l'on prend des dispositions pour son départ. S. A. I. l'archiduc Ferdinand d'Autriche est attendu ici au commencement du mois prochain. »

FRANCE. — Paris, 30 octobre. M. le contre-amiral Cazy est nommé au commandement de la station du Brésil en remplacement du vice-amiral Massieu de Clerval, et le contre-amiral Parseval-Deschênes est nommé au commandement de l'escadre du Levant, en remplacement du contre-amiral baron de Lassusse.

— Le roi des Belges se montre, dit-on, fort impatient de connaître enfin une décision positive du cabinet des Tuileries avant son départ, qui est fixé au 5 novembre, et l'on assure que malgré l'absence de M. Teste, le conseil des ministres est convoqué pour demain dimanche, afin de délibérer de nouveau sur les questions douanières entre la France et la Belgique.

On est du reste à-peu-près convaincu à l'avance que la question ne sera pas tranchée dans le conseil de demain. Les membres du cabinet sont, dit-on, beaucoup plus loin de s'entendre maintenant qu'ils ne l'étaient il y a dix ou douze jours.

— La ville de Rouen, si importante à la fois comme place manufacturière, commerciale et maritime, vient d'exprimer aussi par l'organe de ses représentans légaux, son opinion sur la grande question qui agite l'industrie française. La Chambre de Commerce de cette ville a pris une délibération par laquelle elle se prononce à *l'unanimité* contre le projet d'union douanière. On assure, dit le *Commerce*, que deux lettres ont été adressées par cette Chambre, l'une à M. le ministre du commerce, l'autre à M. le président du conseil.

Si nous sommes bien informés, elles exprimeraient sur l'effet de cette mesure parmi les classes industrielles et ouvrières des craintes semblables aux appréhensions qu'ont déjà manifestées plusieurs membres conservateurs dans la réunion des députés.

On ajoute qu'un Mémoire suivra de près ces lettres, dans lequel les dangers de la mesure pour le commerce et l'industrie seront exposés avec plus d'étendue.

Les diverses industries de Rouen se sont aussi concertées, et leurs délégués viendront s'unir à ceux des autres villes de France.

— Une nouvelle réunion des députés qui se proposent de combattre le traité d'union avec la Belgique, doit avoir lieu chez M. Fulchiron, le 3 novembre prochain.

Le 5 du même mois, un Congrès des représentans de toutes les industries se réunira sous la présidence de M. Mimerel, président du conseil supérieur des manufactures.

Une foule de délégués, venus de différens centres de fabrique et de commerce, doivent se rendre à cette assemblée.

— L'intérêt qui s'attache à la question du droit de visite, paraît s'affaiblir. On peut attribuer la cause de ce refroidissement, d'abord aux vifs débats soulevés par le projet d'Union douanière avec la Belgique, ensuite à la fatigue qui résulte toujours d'une discussion trop prolongée. D'ailleurs, quelle que soit la mauvaise humeur de certains journaux anglais contre les manifestations de la presse parisienne, et l'on pourrait ajouter, de l'opinion publique, en France, dont les Chambres ont été les interprètes fidèles, il est évident qu'en Angleterre on commence à ne se plus passionner pour l'exécution de traités dont le but disparaît devant un intérêt autrement grave que celui de quelques poignées de nègres, à savoir la paix de l'Europe, le repos du monde. Les hommes impartiaux et pratiques de l'autre côté du détroit se demandent si, après tout, il ne serait pas ridicule, insensé, contraire aux principes d'une philanthropie bien entendue, de provoquer une immense effusion du sang des blancs pour faire aux nègres le présent d'une liberté dont les bienfaits sont encore très-problématiques, et qui, dans tous les cas, seraient loin d'offrir une large compensation aux incalculables maux qu'attirerait sur le monde civilisé une inqualifiable obstination. Tout ce qu'il y a de sensé, de raisonnable, d'éclairé dans les deux pays, reconnaît l'inutilité de discussions qui tendent, chaque jour, à devenir sans objet. Le droit de visite ne présente donc plus, en réalité, que fort peu d'intérêt. On finira par ne plus lire les journaux qui, malgré la lassitude générale, voudraient raviver une querelle dont le sens commun, à Paris et à Londres fait justice. Tout le monde sera étonné, les Anglais surtout seront confus, d'avoir fait tant de bruit pour une question toute secondaire, et qui a véritablement usurpé une trop haute place dans l'attention publique.

L'espèce de tempête excitée par le projet d'Union douanière avec la Belgique ne s'apaise pas encore; cependant la raison, qui n'abandonne jamais les esprits d'élite, commence à exercer son influence sur ceux (et c'est le plus grand nombre) qui cèdent tout d'abord à des entraînemens irréfléchis.

Que l'on sache premièrement qu'en Belgique, où l'on est moins impressionnable qu'en France, on reste à-peu-près de glace, au milieu du feu croisé des journaux. Il faut seulement excepter quelques villes manufacturières où les fabricans ayant étendu la sphère de leurs spéculations, jettent les hauts cris et tirent le canon d'alarme dès que se ralentit l'activité de la vente. Que l'on interroge les hommes compétens de la Belgique, et ils répondent que leur pays, si abondant en ressources, peut long-temps encore se passer de l'Union douanière, bien que les Belges se gardent de la dédaigner; car ils sont convaincus qu'elle contribuerait à donner l'essor à leur prospérité. Il y a plus : ils désirent s'unir politiquement et commercialement à la France plutôt qu'à tout autre pays, et ils comprennent fort bien qu'ils ont intérêt à repousser les avances des puissances du Nord : mais, nous le répétons, parce qu'il importe de s'en bien pénétrer, les Belges ne sont nullement pressés de conclure le traité. Que l'on se tienne pour bien averti, et que l'on ne soit plus dupe des clameurs et des déceptions des journaux.

En France, où l'esprit et la passion dominent trop souvent le jugement, les uns repoussent le projet comme s'il était absolument et à tout jamais impraticable, les autres l'adoptent presque avec enthousiasme, et voudraient qu'il fût conclu demain. Ni chez ceux-ci, ni chez ceux-là ne se trouve certainement le sens pratique. De pareils gens gâtent tout. Un troisième parti se forme et promet de gagner du terrain. Il se compose de tous les hommes sages, d'avenir, de progrès et de conciliation. Aux partisans et aux adversaires du projet d'union douanière, ils disent : « Vous n'êtes dans le vrai ni les uns ni les autres. L'union avec la Belgique est une mesure féconde en heureux résultats pour les deux peuples. L'un et l'autre y gagneront : il est destiné à créer une émulation salutaire, non une concurrence désastreuse, à redoubler l'activité industrielle, en même temps qu'à élargir le cercle de la consommation. Mais, ajoutent-ils, l'union douanière est l'ouvrage du temps. Nos industries et nos ports ont besoin de canaux, de chemins de fer, qui diminuent les frais d'exploitation et de transport, qui leur ouvrent, en un mot, des débouchés faciles et nombreux. » Cette opinion saine et rationnelle paraît devoir obtenir l'ascendant, et nous osons prédire que, dans peu de temps, l'orage sera calmé. Ceux donc qui ont vu dans cette question un sujet d'attaque contre le ministère français et un avant-coureur de sa chûte se seront aussi lourdement trompés sur ce point que sur tant d'autres où leur sagacité a été constamment en défaut.

(*Corresp. part.*)

— On lit dans le *Sud* :

« Hier matin, Artim-Bey, secrétaire particulier et premier drogman de S. A. Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, chargé de présenter au roi et à la famille royale les cadeaux adressés à S. M. par le Pacha, est sorti de quarantaine. S. Exc. est descendue à Marseille, chez MM. Pastré frères. Elle est accompagnée de ses secrétaires et d'une suite nombreuse.

» Les cadeaux offerts par Méhémet-Ali consistent en huit superbes chevaux arabes pur sang, et en six shalls de cachemire de la plus grande beauté.

» A leur sortie du lazaret, les chevaux sont partis directement pour Paris. Chaque cheval est conduit à la main par un Saïs du vice-roi; les huit saïs sont sous les ordres d'un des écuyers du Pacha. Un fourgon accompagne la caravane.

» Parmi les chevaux, on remarque celui que montait Ibrahim-Pacha à la bataille de Nézib. Cet animal, dont la robe est gris clair, est admirable de forme et réunit à une vigueur musculaire peu commune chez les chevaux arabes l'élégance qui caractérise cette race. On assure que ce cheval a soutenu dans la retraite de Syrie une marche de huit heures au galop, et que, tombé dans les mains d'une tribu arabe, il avait été échangé contre 1,200 chameaux. Le seul cheval bai qui se trouve dans les huit chevaux offerts au roi paraît être un cheval qui, pour la course, n'a pas encore trouvé son pareil en Egypte.

» On assure que les schalls de cachemire sont les plus beaux que le Pacha ait pu obtenir de ses caravanes, et qu'il n'y en a pas d'aussi riches en Europe.

» Une affluence considérable attendait à la porte du lazaret la sortie des envoyés du Pacha; Artim-Bey, auquel notre ville était déjà connue, s'exprime en français avec la plus grande facilité. On sait que ce personnage éminent jouit de toute la confiance de S. A. le Pacha, et que l'avenir lui réserve, en Egypte, les fonctions les plus élevées. »

— Depuis quelques jours, on remarque que les bureaux de charité sont encombrés d'une foule de malheureux qui demandent du pain, des vêtemens et du bois. C'est effrayant quand on songe au nombre d'indigens que Paris renferme. On n'en compte pas moins de 65,000 inscrits aux bureaux de bienfaisance. Dans ce chiffre ne sont point comptés près de 30,000 pauvres honteux qui sont d'autant plus misérables que personne ne songe à les secourir.

BELGIQUE. — Bruxelles, 31 octobre. Le salon d'exposition de tableaux, dont la clôture devait avoir lieu le 30, restera encore ouvert jusqu'au 6 novembre.

— On écrit de Bruges, 29 octobre :

« Nous avons annoncé le retour des commissaires explorateurs envoyés au Brésil par la Société de Commerce de Bruges. MM. Van Lede, Fonteyne et compagnons sont arrivés dans nos murs. Leur mission a réussi au-delà de leurs prévisions ; ils ont obtenu du gouvernement brésilien des conditions avantageuses qui permettront d'effectuer la colonisation projetée. Les commissaires ont fait dans la province de Sainte-Catherine l'acquisition d'un terrain de la surface de 400 lieues carrées (vingt lieues de long sur vingt de large). D'après leur rapport, la fertilité et la salubrité de l'établissement ne laissent rien à désirer; c'est, disent-ils, un vrai paradis terrestre, tant la nature y est belle et productive! Pendant tout le temps de leur séjour dans la province, la santé d'aucun d'eux n'a subi la plus légère altération. Le climat est doux et tempéré. On pense que la Société de colonisation provisoire se constituera définitivement et avisera aux moyens de réaliser ses projets.

VARIÉTÉS.

Nous trouvons, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article du plus haut intérêt, dû à une plume exercée, qui jette une grande clarté sur le traité dernièrement conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et sur l'affaire de *la Caroline*. Nous pensons que la reproduction *in extenso* de cet article, qui perdrait de son intérêt en le scindant par l'analyse, ne peut être qu'agréable à nos lecteurs :

DIPLOMATIE ÉTRANGÈRE.

DU NOUVEAU TRAITÉ

ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS.

Quand la nouvelle de la conclusion du traité de Washington est parvenue à Londres, la joie publique a d'abord été universelle et sans mélange. L'Angleterre semblait avoir un poids de moins sur le cœur. La querelle des frontières, que réglait la nouvelle convention, était comme un souvenir des anciennes

guerres de l'indépendance ; c'était un dernier mot que les colonies émancipées avaient encore à dire à leur ancienne métropole. Le pacte signé dans la capitale officielle du Nouveau-Monde semblait donc mettre pour la première fois le sceau à la réconciliation des deux peuples, renouveler l'antique alliance du sang, des mœurs et du langage, et greffer de nouveau sur le vieux tronc la branche que la tempête du dernier siècle en avait violemment arrachée. Aussi avons-nous vu l'Angleterre, pendant quelques jours, saluer avec allégresse cette apparence d'une ère nouvelle, et répondre des bords de la Tamise aux acclamations qui accueillaient son représentant sur l'autre côté de l'Atlantique.

Mais, le premier moment passé, quand est venu le quart-d'heure de Rabelais, lorsque lord Ashburton a présenté le bilan du traité qu'il venait de conclure, et qu'on a additionné ce que coûtait l'amitié de l'Amérique, cette recrudescence de sentimens sympathiques s'est sensiblement calmée, et l'Angleterre est restée partagée entre la satisfaction d'avoir résolu une des questions les plus embarrassantes de sa politique, et le regret d'avoir payé si cher cette solution. L'examen des principales dispositions du traité du 9 août, et de la manière dont les négociations ont été conduites, nous paraît de nature à prouver que ce dernier sentiment est le plus naturel et le mieux justifié.

Le traité embrasse trois matières séparées et très-distinctes : une convention sur les frontières, une autre sur le commerce des esclaves, une troisième sur l'extradition mutuelle des criminels. Nous retrouverons plus tard les autres matières qui ont été discutées, mais dont la solution a été ajournée d'un commun accord. De ces trois conventions, réunies dans un seul corps de traité, la première était l'objet principal de la mission de lord Ashburton, et la question qu'elle a enfin résolue forme un des côtés les moins connus, mais les plus graves peut-être, de la politique extérieure de la Grande-Bretagne depuis plus d'un demi-siècle.

Le différend des frontières du Nord-Est dure en effet depuis 1783 ; il a une origine contemporaine de l'émancipation des colonies anglaises de l'Amérique et de leur constitution en états unis. Ainsi, durant soixante années de vicissitudes, soixante années qui ont vu les événemens les plus considérables de l'histoire, et pendant lesquelles les rapports de l'Angleterre avec ses anciennes dépendances ont été plusieurs fois réglés, il a surnagé en un point presque désert de l'Amérique un germe de discorde et de guerre qui a traversé tous les traités, que toutes les administrations se sont successivement transmis comme un héritage qu'aucune n'avait pu liquider, et qui a été un obstacle constant, quoique souvent inaperçu, à l'établissement d'une complète harmonie entre les deux pays.

En parcourant l'histoire très-longue et très-diffuse des négociations échangées sur ce sujet entre les deux gouvernemens, on est particulièrement frappé d'y voir se manifester de part et d'autre la meilleure volonté d'arriver à un arrangement, et l'on s'étonnerait que ce différend n'eût pas été depuis longtemps résolu, si l'on ne prenait en considération la constitution exceptionnelle de l'Union américaine. Sans aucun doute, si une question de cette nature eût été débattue entre deux gouvernemens réguliers, comme ceux que nous avons l'habitude de voir en Europe, elle eût été réglée sans difficulté ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a en Amérique deux sortes de gouvernement : le gouvernement fédéral qui représente l'Union, et le gouvernement particulier de chaque état indépendant. Or, s'il y a dans la constitution fédérale un article qui interdit aux états particuliers toute convention directe avec les puissances étrangères, sinon par l'intermédiaire du pouvoir exécutif, il y existe aussi un article qui interdit au pouvoir fédéral la faculté de céder aucune portion du territoire d'un état particulier sans le consentement de cet état. Ainsi dans cette question des frontières, il y avait toujours une double négociation à suivre : la première, entre le gouvernement anglais et le pouvoir exécutif des Etats-Unis ; la seconde, entre le gouvernement de l'Union et le gouvernement de l'état du Maine, qui était le plus intéressé dans l'affaire, et duquel, en définitive, dépendait l'acceptation ou le rejet des propositions d'accommodement. Il faut remarquer aussi qu'aux Etats-Unis, le droit de ratifier les traités appartient à un corps délibérant, au Sénat, et que le pouvoir exécutif se trouve ainsi privé de la prérogative qui lui est attribuée dans les monarchies.

Cette première difficulté, inhérente à toute négociation internationale avec les Etats-Unis, se compliquait, dans la question des frontières, d'une seconde difficulté qui portait sur le fond même du différend. A l'époque où la ligne de délimitation avait été tracée approximativement, le territoire en litige était peu habité, peu exploré et fort peu connu. Ceci est d'autant plus facile à concevoir, qu'aujourd'hui même, après cinquante ans de controverse, on n'a pas encore pu parvenir à déterminer d'une manière certaine ou même probable quelle avait pu être la ligne désignée par les négociateurs. Ainsi, on avait bien pris pour point de départ la source de la rivière Sainte-Croix : seulement on avait oublié de dire quelle était la rivière Sainte-Croix. On était bien convenu de suivre une certaine chaîne de montagnes (*highlands*) : malheureusement, cette précieuse chaîne de montagnes avait été créée et mise au monde par la fantaisie des négociateurs. On s'était bien réglé sur un certain degré de latitude, mais devait-on lui donner pour base l'observation astronomique ou la mesure géométrique ? C'est ce qu'on n'avait pas songé à déterminer.

Aussi, quand en 1794 un traité fut conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le premier objet de ce traité fut de déterminer au juste ce que c'était que la rivière Sainte-Croix. Par le cinquième article, des commissaires furent nommés de part et d'autre avec mission de procéder à une enquête et de recueillir des dépositions faites sous serment ; il fut stipulé en outre, que le rapport de ces commissaires serait considéré comme définitif (*final and conclusive*). Le rapport fut fait ; on trouva une source plus ou moins authentique pour la rivière Sainte-Croix, et un des points de la frontière fut ainsi fixé.

La découverte ou l'invention de la rivière Sainte-Croix était un premier pas ; malheureusement, les hostilités éclatèrent de nouveau entre l'Angleterre et les Etats-Unis avant que l'exploration eût été poussée plus loin, et elles ne furent terminées qu'en 1814 par le traité de Gand. En vertu d'un article de ce traité, des commissaires furent de nouveau nommés pour fixer la ligne limitrophe : il fut convenu que leur décision serait aussi définitive et sans appel ; mais, comme il était possible qu'ils ne s'entendissent pas, il fut stipulé qu'en cas de dissentiment, la question serait portée à l'arbitrage d'un tiers. Ce ne fut qu'en 1828 que le Roi des Pays-Bas fut choisi pour arbitre, et il fut encore convenu de part et d'autre que sa décision serait définitive, « et serait mise immédiatement à exécution par les parties. » Le Roi des Pays-Bas rendit sa décision au mois de janvier 1831 : il donna tort à l'Angleterre, et ne donna point raison aux Etats-Unis ; il trancha la difficulté en traçant lui-même une nouvelle ligne. Trois questions lui avaient été soumises : Quelle était la source du Connecticut désignée dans le traité de 1783 ? Le degré de latitude qui réglait une partie du tracé devait-il être déterminé par l'observation astronomique ou par la mesure géométrique ? Quel était enfin l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse mentionné dans ce traité ? Les deux premières questions furent décidées dans le sens adopté par le gouvernement anglais. Quant à la troisième, le Roi des Pays-Bas jugea impossible de la résoudre, et il déclara qu'il était nécessaire d'adopter une ligne de démarcation nouvelle.

La ligne conventionnelle que proposait le Roi des Pays-Bas faisait perdre à l'Angleterre plus des deux tiers du territoire contesté, ne lui en réservant qu'une portion qui servait de communication entre le Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Toutefois, le gouvernement anglais, considérant probablement qu'un nouvel arbitrage ne lui serait pas plus favorable, se montra disposé à accepter ces conditions. La décision du Roi des Pays-Bas portait la date du 10 janvier. Le 9 février, lord Palmerston envoya au ministre britannique à Washington l'acceptation de son gouvernement.

Mais, dans le même moment, le ministre américain à La Haye, M. Preble, qui était précisément un citoyen de l'état du Maine, protestait contre la sentence d'arbitrage du Roi des Pays-Bas, et il basait sa protestation sur ces motifs : que la décision, au lieu de porter sur la ligne désignée par le traité de 1783, définissait une ligne conventionnelle, et que, si l'arbitre jugeait les termes du traité inapplicables à la topographie du pays, il n'avait point reçu le pouvoir de déterminer une autre frontière.

L'argument principal, du côté des Etats-Unis, était un argument constitutionnel : le gouvernement fédéral ne pouvait ratifier la convention sans outrepasser ses pouvoirs. Si le Roi des Pays-Bas se fût borné à interpréter le traité de 1783, sa décision eût été considérée comme ne changeant rien à la délimitation du territoire telle qu'elle avait été fixée par ce traité, et alors le gouvernement de l'Union avait le droit de l'accepter ; mais, dès que l'arbitre sortait de l'interprétation du traité pour tracer une ligne conventionnelle qui pouvait aliéner une portion du territoire d'un état indépendant, le gouvernement fédéral ne pouvait plus accepter cette décision sans le consentement préalable de l'état intéressé.

Ces considérations prévalurent dans le Sénat. Ce fut en vain que le président exprima le plus vif désir que la convention fût acceptée ; ce fut en vain que le comité des relations extérieures, auquel fut renvoyé le message, fit un rapport conforme à l'opinion du président : le Sénat refusa sa ratification, et la solution du différend fut encore ajournée.

Le Sénat exprima cependant le désir que les négociations fussent reprises sur de nouvelles bases, et le gouvernement anglais y consentit. Deux des questions soumises à l'arbitrage du Roi des Pays-Bas avaient été résolues ; lord Palmerston proposa, en 1833, que cette solution fût acceptée par les deux parties, et que l'on se bornât à négocier sur la troisième question. Le gouvernement des Etats-Unis refusa encore cette proposition, parce que les trois questions auraient dû avoir été décidées collectivement comme elles avaient été posées. Ce fut alors que le gouvernement anglais, las de faire des avances inutiles, déclara qu'il ne se considérait plus comme lié par les offres réitérées qu'il avait faites, et qu'il ne consentirait plus en aucun cas à accepter la ligne tracée par le Roi des Pays-Bas.

Toutefois, les négociations ne furent point rompues. Lord Palmerston proposa encore que la rivière Saint-Jean fût prise pour ligne limitrophe, ce qui a été en grande partie adopté dans le dernier traité. A cette époque, les Etats-Unis refusèrent cette proposition. En 1839, le gouvernement anglais envoya en Amérique deux officiers du génie pour explorer le territoire contesté. Il y avait dans le pays si peu d'élémens d'observation topographique que les commissaires se virent, en plusieurs occasions, réduits à prendre pour guides des Indiens nomades. Dans le rapport adressé par eux à lord Palmerston, en 1840, nous lisons : « En arrivant sur la scène de nos opérations, nous apprîmes que nous aurions à explorer un pays désert où l'on ne rencontrait pas un être humain, à l'exception de quelques pionniers et de quelques Indiens errans occupés de la chasse... Ce désert n'a jamais été traversé par des personnes capables de faire des observations exactes, de sorte que toutes les cartes que nous avons vues sont tout-à-fait incomplètes. Si nous n'avions pas eu le bonheur d'engager à notre service deux Indiens intelligens, dont les cartes informes étaient tracées sur l'écorce des arbres, nous aurions perdu tout notre temps à couper des communications à travers des forêts impénétrables. »

Ces difficultés topographiques n'empêchèrent cependant pas les commissaires anglais d'arriver à une conclusion entièrement conforme aux prétentions de leur gouvernement, et ils terminaient leur rapport en disant : « Nous espérons avoir prouvé que la Grande-Bretagne a un titre clair et inaliénable, par droit et par possession, à la totalité du territoire en litige ; bien que ce titre ait été obscurci par des traditions compliquées, et par l'indifférence que pouvait inspirer une contrée déserte et éloignée de la métropole. »

Au même moment, les commissaires nommés par les Etats-Unis arrivaient à une conclusion semblable en faveur des prétentions de leur gouvernement, de sorte qu'après tant de recherches et d'efforts faits pour arriver à un compromis, la question se retrouvait intacte et entière en 1840 comme en 1783.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Salle du Nouveau Doelen.

SOIREE MUSICALE,

DONNÉE PAR LE JEUNE PIANISTE

Michel-Angelo Russo,

(âgé de 12 ans),

le Mercredi 2 Novembre,

avec le concours des premiers Artistes du Théâtre-Royal de La Haye.

Prix du billet, fl. 2.25.

On commencera à 7 heures et demie.

ANNONCES.

Mademoiselle G. DE JONG,

2e *Wagenstraat*, à La Haye, a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vi[ent] d'arriver de Paris avec un assortiment très-varié des articles de Modes [les] plus nouveaux, tels que Chapeaux, Capotes, Étoffes en soie, Fle[urs], Rubans, Bonnets, et toutes les Nouveautés dans le dernier goût. 57[..]

AVIS

A MM. LES AMATEURS DE BEAUX ET BONS LIVR[ES]

Français, Anglais, Italiens, Allemands, Espagnols, Latins, Grecs, etc., etc.,

et à MM. les consommateurs

D'EXCELLENS PAPIERS FRANCAIS ET ANGLA[IS]

et autres Fournitures de Bureau

A MOITIÉ PRIX DU COURS HABITUEL.

Pour satisfaire au désir de ses nombreux cliens [de] cette résidence, le sieur F. CANONGETTE, libr[ai]re à Amsterdam, viendra très-incessamment pour quelques jours seulement, faire encore à [La] Haye, *Hôtel, la Ville de Paris*, un *dernier déb[al]lage*, dans lequel on trouvera encore, *au-desso[us] de ses prix habituels* déjà si modérés, tout ce [qui] existe de plus intéressant dans les articles de s[on] commerce. 5742.

Monsieur BERNHARDT,

Facteur du Roi à Paris, rue Buffault, 17, arrivera à La Haye, *Hôtel [de] la Ville de Paris*, le 10 Novembre, avec un assortiment de PIANOS [à] les prix les plus modérés, avec garantie pour deux ans. 5743.

LEBAUBE,

Restaurateur et Marchand de Comestibles,

Marché-aux-Herbes, à La Haye,

a l'honneur de prévenir le public que son Restaurant continue à être ou[vert] et à toute heure. On peut s'y procurer à dîner, à tant par couvert ou [à la] carte. On y trouvera également tous les soirs à souper, ou à collationner. [Il] entreprend toujours les grands et petits dîners pour la ville, ainsi que [tous] les mets de la Cuisine française. Ses vins sont de première qualité e[t à] juste prix. 4672.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 31 Octobre.

		Int.	Cours du 30 Oct.	Ouvert.	Ferm[é]
Pays-Bas.	Dette active	5	—	$101\frac{5}{8}$	101 [illegible]
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{9}{16}$	$52\frac{7}{16}$	52 [illegible]
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	$94\frac{1}{4}$	94	94
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	$77\frac{1}{4}$	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$136\frac{3}{8}$	$135\frac{7}{8}$	136
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	$99\frac{9}{16}$	99 [illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$105\frac{5}{8}$	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$105\frac{5}{8}$	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	$70\frac{7}{8}$	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98	—
	Emprunt de 1840	4	—	$88\frac{3}{8}$	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	$16\frac{1}{16}$	$15\frac{7}{8}$	15 [illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	32	32

Bourse de Londres du 29 Octobre.

Consolidés	3	$93\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$ P.
Holl. Dette active	$2\frac{1}{2}$	$52\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$
Dito dito	5	$100\frac{1}{8}$
Dito emprunt 1837	5	$98\frac{1}{2}$
Espagne 5 %		$18\frac{1}{8}$, $18\frac{1}{4}$
Dito 3 %		22
Portugal (nouv.)		$38\frac{1}{4}$
Russes		$113\frac{1}{4}$

Bourse d'Anvers du 31 Octobre.

Métalliques	5	—	
Naples	5	—	
Ardouins	6	$15\frac{3}{4}$	A.
Dette différée, ancien		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse		$27\frac{1}{4}$	P.

Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures).

Ardouin $15\frac{3}{4}$ A.

Idem, Primes

Bourse de Vienne du 25 Octobre.

Métalliques	5	$108\frac{7}{8}$
Dito	4	$100\frac{1}{4}$
Dito	3	$76\frac{3}{4}$
Lots de 1834		—
Actions de la Banque		1618

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD [&] FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam ; et chez S. VA[N] REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.